



Qu'est ce que je risque pour 1,3g de cannabis je suis recidiviste

Par **lilmike**, le **10/03/2011** à **19:21**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir ce que je risque ? rndétail:rncassier :rn40 g de resine
considéré comme vendeur moin de 18ans lors des fait je n'ai rien eu. rna plus de 18ans je
me suis fai arrêté pr un join et la je vien de me faire arrêté avec 1,3g .rnQu'en pensez vous g
eu une convocation 1 semaine plus tard je suis resté 20min au commissariat et je n'ai pas eu
de probleme particulier avc les représentant de la loi j'ai était coopératif tout de suite

Par **chris_ldv**, le **10/03/2011** à **19:32**

Bonjour,rnrnC'est important d'avoir été coopératif.rnrnPour 1,3g vous risquez, à priori, une
amende.rnrnL'accumulation d'infractions à la législation des stupéfiants, dont déjà une comme
revendeur, risque de peser lourd si vous continuez dans cette voie, car tôt ou tard vous allez
forcément rencontrer des ennuis sérieux: paradoxalement dans le meilleur des cas avec la
justice et dans le pire des cas avec des clients pas satisfaits ou des concurrents décidés à
faire un exemple...rnrnC'est à vous de choisir ce que vous voulez faire de votre
vie.rnrnCordialement,

Par **lilmike**, le **10/03/2011** à **19:38**

Merci de cette information et merci de vos conseil j'en prend note avec la plus grande attention
vous pouvez me croire